



## Synthèse des observations du public

### **Arrêté portant modification des règles techniques auxquelles doivent satisfaire les piscicultures d'eau douce soumises à autorisation au titre du livre V du code de l'environnement (rubrique 2130 de la nomenclature des installations classées)**

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 06/04/2017 au 27/04/2017 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprt-du-02-mai-2017-projet-d-arrete-modifiant-l-a1711.html>

#### *Nombre et nature des observations reçues :*

Une contribution a été déposée sur le site de la consultation.

Cette contribution porte sur des considérations générales, regrettant que les actions annoncées en faveur de l'environnement aient toujours des mises en application retardées, bien incompatibles avec l'urgence des enjeux auxquels elles doivent répondre.

#### *Synthèse des modifications demandées :*

Cette contribution ne demande aucune modification précise.

L'observation du public n'ayant pas amené de modification du projet d'arrêté ministériel, elle ne figure pas en annexe.

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, la présente synthèse aurait indiqué en annexe les observations du public dont il aurait été tenu compte.

Fait à la défense, le 28 avril 2017